

# Notice explicative du projet

## Objet de l'enquête publique

La commune de Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine, Bretagne) organise une enquête publique relative au déclassement partiel de chemins piétons dans le secteur du Bois de la Justice, dans le cadre du projet d'implantation d'un parc solaire porté par la société Luxel.

Ce déclassement est nécessaire afin de permettre la réalisation du projet. Une partie des chemins existants, d'une longueur d'environ 1 000 mètres, sera supprimée et compensée par la création de nouveaux cheminements de même longueur, intégrés au projet d'aménagement (cf. figure 4 et figure 5)

Le projet vise à valoriser un délaissé ferroviaire d'environ 8,8 hectares, propriété majoritairement communale, situé sur d'anciennes zones de remblais issues de la construction de la ligne à grande vitesse (LGV).

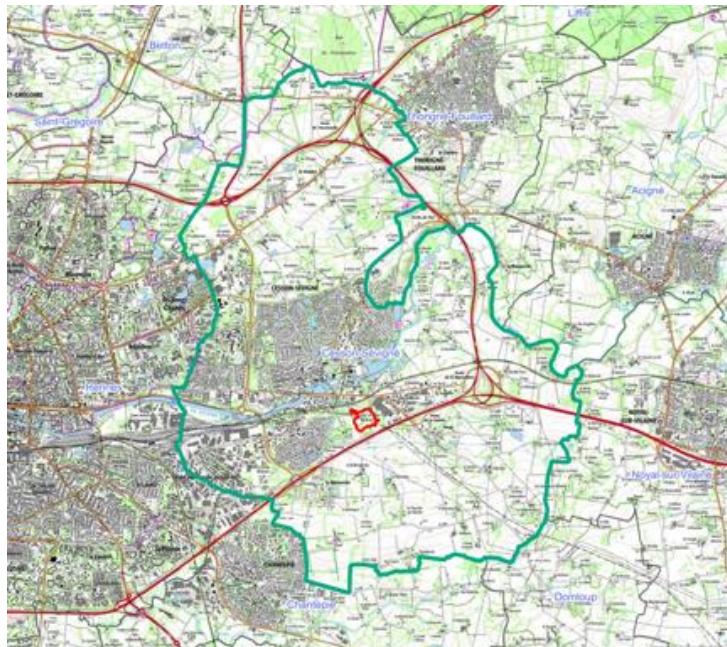


Figure 1 : plan de situation du projet



Figure 2 : Configuration de l'aire d'étude

## Description du projet

Le parc solaire sera installé sur une prairie parcourue de chemins utilisés pour des liaisons douces et des activités sportives. Le projet prévoit l'implantation de panneaux photovoltaïques à faible hauteur, la création de nouveaux chemins et d'espaces pédagogiques et sportifs pour le public, ainsi que la plantation de haies d'essences locales afin d'intégrer au mieux le site dans son environnement.

Projet de parc photovoltaïque de Cesson-Sévigné (35) – Parc du Bois de la Justice

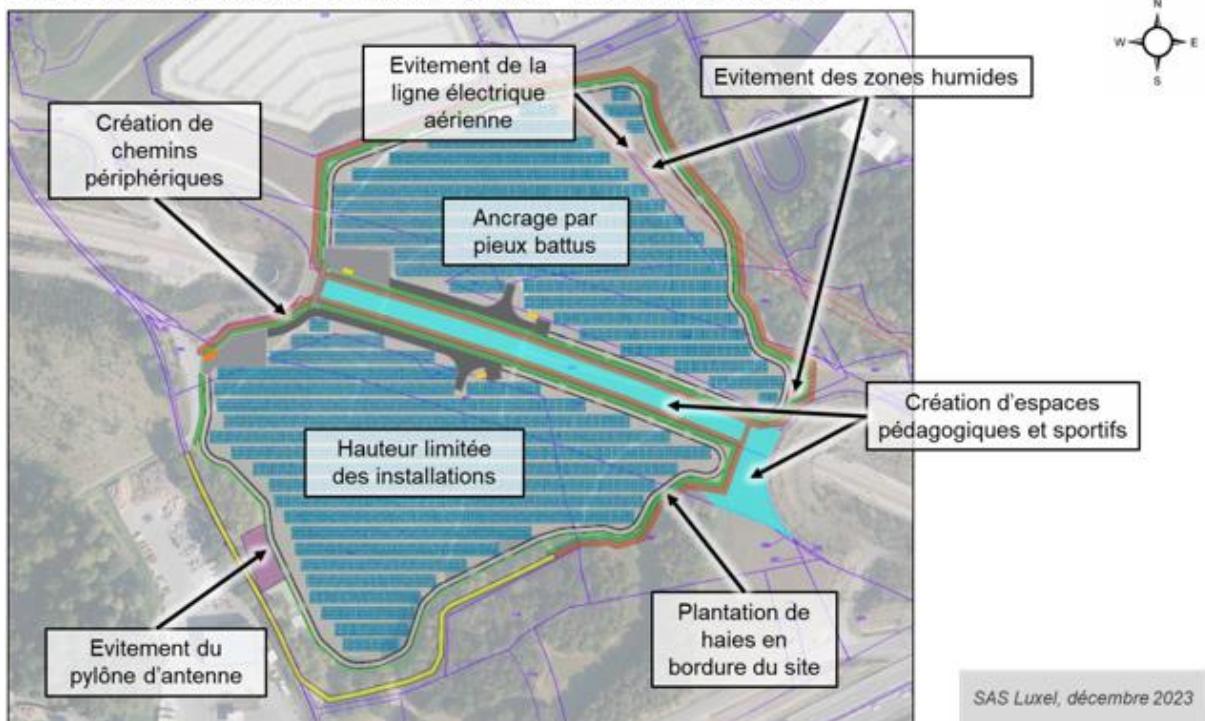


Figure 3 : Schéma des options conceptuelles

## Durée et modalités de l'enquête

L'enquête publique se déroulera du 20 novembre 9h00 au 4 décembre 2025 16h00 (15 jours calendaires). Pendant cette période, le public pourra consulter le dossier complet à la mairie de Cesson-Sévigné ainsi qu'aux autres lieux indiqués. Les observations pourront être déposées sur le registre en mairie ou transmises par courrier ou mail à urbanisme@ville-cesson-sevigne.fr.

## Environnement et impacts

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de préservation de l'environnement.

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- Le site se situe hors des périmètres de protection des monuments historiques et sites classés, sans covisibilité notable ;
- Les enjeux paysagers sont limités et concernent principalement les vues locales depuis les voies communales et chemins voisins ;
- Les mesures d'évitement et de réduction suivantes ont été intégrées :
  - évitement des zones humides,
  - préservation d'une partie des chemins existants,
  - plantation de haies et intégration paysagère,
  - limitation de la hauteur des panneaux solaires.

Le projet comprend également un réseau de nouveaux chemins et la création d'espaces pédagogiques favorisant la fréquentation du site et la sensibilisation du public aux énergies renouvelables.

## Mesures associées

En partenariat avec la commune de Cesson-Sévigné, des espaces pédagogiques et sportifs seront mis en place en bordure du parc solaire.

Les espaces pédagogiques auront pour vocation la sensibilisation du public aux enjeux liés à la transition énergétique et à la production d'énergie à partir de sources renouvelables. Ils comprendront notamment :

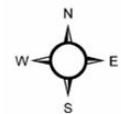
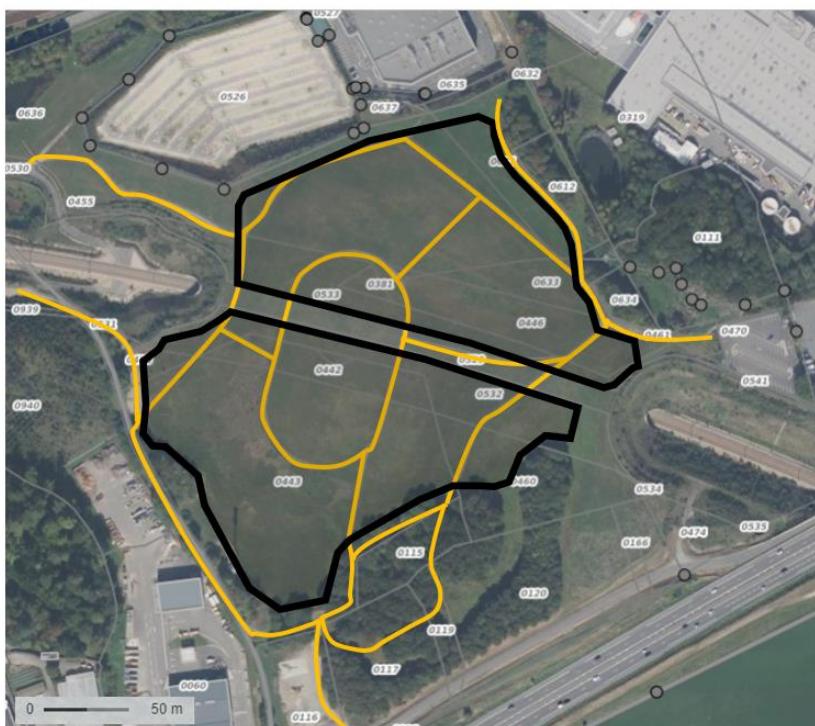
- des panneaux d'information sur le parc solaire de Cesson-Sévigné (puissance, principe de fonctionnement, etc.) et l'engagement des communes dans le développement des énergies vertes,
- des tables de pique-nique.

Une partie des chemins existants seront supprimés et compensés par la réalisation de nouveaux chemins.

## Chemins actuels

Projet de parc photovoltaïque sur la commune Cesson-Sévigné (35)

Luxel



- Emprise projet
- Chemins actuels
- Cadastre

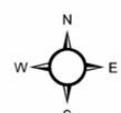
SAS Luxel, Novembre 2024  
Source: Géoportail

Figure 4 : Chemins actuels

## Chemins présents après implantation du projet

Projet de parc photovoltaïque sur la commune Cesson-Sévigné (35)

Luxel



- Emprise projet
- Chemins conservés
- Chemins à aménager
- Cadastre

SAS Luxel, Novembre 2024  
Source: Géoportail

Figure 5 : Chemins après implantation du projet

## Participation du public

Le public est invité à consulter le dossier et à formuler ses observations ou questions tout au long de l'enquête publique. Les modalités de consultation et d'observations sont inscrites dans l'avis d'enquête publique affiché en mairie de Cesson-Sévigné.

## Contact

- **Adresse**

Mairie de Cesson-Sévigné – Service Urbanisme  
Hôtel de Ville, 1 Esplanade de l'Hôtel de Ville  
35510 Cesson-Sévigné

- **Courriel**

[urbanisme@ville-cesson-sevigne.fr](mailto:urbanisme@ville-cesson-sevigne.fr)

- **Téléphone**

02.99.83.52.00